

**EXTRAIT du REGISTRE des
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 janvier 2015

**CP2015_01_6
id 1408**

L'an deux mille quinze le dix neuf janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

MI.

**FOURNITURE DE PIÈCES D'ORIGINE CONSTRUCTEUR DE
MARQUE JCB - LIEBHERR - IVECO
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

Pour répondre aux besoins du Conseil Général, une consultation a été lancée auprès des fournisseurs en vue de conclure un marché de fourniture de pièces d'origines constructeur de marque JCB – LIEBHERR - IVECO.

Caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : Appel d'offres ouvert européen
- Durée : 5 ans (20 échéances trimestrielles)
- Marché à lots et à bons de commande
- Montant maximum annuel 45 000 € HT pour les 3 lots

La Commission d'appel d'offres, réunie le 24 novembre 2014, a examiné les offre déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 70 points, garantie des produits 20 points et frais, délais et mode de livraison 10 points.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 24 novembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés concernant la fourniture de pièces d'origines constructeur de marque JCB – LIEBHERR - IVECO avec les entreprises suivantes :
 - Fourniture de pièces d'origines constructeur de marque JCB
Attributaire : Société OMNIMAT
 - Fourniture de pièces d'origines constructeur de marque LIEBHERR
Attributaire : Société LIEBHERR FRANCE
 - Fourniture de pièces d'origines constructeur de marque IVECO
Attributaire : Société LETT
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET